

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2018/2885(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Arabie saoudite		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
23/10/2018	Débat en plénière		
25/10/2018	Résultat du vote au parlement		
25/10/2018	Décision du Parlement	T8-0434/2018	Résumé
25/10/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2885(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0498/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0499/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0501/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0503/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0505/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0508/2018	25/10/2018	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0434/2018	25/10/2018	EP	Résumé
Proposition de résolution commune		RC-B8-0498/2018	25/10/2018		
Proposition de résolution		B8-0500/2018	26/10/2018	EP	

Résolution sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul

Le Parlement européen a adopté par 325 voix pour, 1 contre et 19 abstentions, une résolution sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi dans le consulat saoudien à Istanbul.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/EFA, GUE/NGL et EFDD.

Pour rappel, Jamal Khashoggi, journaliste saoudien de premier plan, est porté disparu depuis qu'il est entré dans le consulat d'Arabie saoudite le 2 octobre 2018 à Istanbul afin d'obtenir les documents nécessaires à son mariage et qu'il n'a pas été vu depuis, bien que les autorités saoudiennes aient initialement déclaré qu'il avait quitté le bâtiment.

Des informations extrêmement préoccupantes sur son sort ont été révélées, ce qui a donné lieu à des allégations de possible exécution extrajudiciaire et d'assassinat fomenté par l'État.

L'Arabie saoudite a d'abord nié toute implication dans la disparition de Jamal Khashoggi, mais, à la suite de fortes pressions internationales, a admis qu'il avait été tué dans son consulat à Istanbul.

L'Union européenne a demandé une enquête internationale, indépendante et impartiale afin de faire toute la lumière sur les événements qui entourent la disparition de M. Khashoggi pour que les auteurs soient traduits en justice.

Le Parlement a invité la VP/HR et les États membres de l'Union à être prêts à imposer des sanctions ciblées, y compris des interdictions de visa et un gel des avoirs contre des ressortissants saoudiens, ainsi que des sanctions contre le Royaume d'Arabie saoudite au regard de la situation des droits de l'homme, lorsque les faits auront été établis.

L'Arabie Saoudite a été invitée à libérer immédiatement et sans condition tous les défenseurs des droits humains ainsi que les prisonniers d'opinion détenus et condamnés pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et leurs activités pacifiques en faveur des droits de l'homme.

La résolution a demandé un moratoire sur la peine de mort et un réexamen de toutes les condamnations à la peine capitale pour s'assurer que les procès en question étaient conformes aux normes internationales. Elle a également réclamé un embargo sur l'exportation de systèmes de surveillance et d'autres biens à double usage susceptibles d'être utilisés en Arabie saoudite à des fins de répression.